CC

Liberté
Égalité
Fraternité

Commune de Saint-Mihiel

dossier n° DP 055 463 25 H0019

date de dépôt : **10 février 2025**
demandeur : **BARSACQ Michèle**
pour : **remplacement d'une porte de garage**
adresse terrain : **33 RUE des Ecoles**
à Saint-Mihiel (55300)

ARRÊTÉ 43/2025-ORB
portant retrait d'une déclaration préalable
au nom de la commune de Saint-Mihiel

Le Maire de Saint-Mihiel

Vu le code de l'urbanisme ;
vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 07 juin 2022 ;

Vu la déclaration préalable délivrée en date du 11 mars 2025 ;
Vu la demande de retrait déposée le 18 avril 2025 ;

ARRÊTE

Article Unique

La décision de non-opposition à la déclaration préalable susvisée est RETIRÉE.

A SAINT-MIHIEL, le 02/05/2025

Le ~~Maire~~,

Pour le Maire,
La conseillère déléguée
Martine KANNENGIESSER

La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent dans le délai de deux mois à compter de la date de sa notification. Ce recours peut être effectué au moyen de l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.